



epl scope 2022

Le baromètre des Entreprises publiques locales



Collection
Observatoire

Édito



Patrick Jarry

*Président de la
Fédération des élus
des Entreprises
publiques locales*

Maire de Nanterre

Sem, Spl ou SemOp, les Entreprises publiques locales (Epl) sous toutes leurs formes œuvrent pour satisfaire aux besoins très divers de l'ensemble des territoires.

Sous l'égide des collectivités locales, ces sociétés ont depuis de nombreuses années dépassé leurs fonctions et proposent des solutions multiples dans les différents domaines de l'action publique. L'aménagement du territoire, la construction et la gestion du parc locatif social ont été au cœur de leur action pendant longtemps et en sont toujours une composante majeure. Mais, en même temps qu'elles se déployaient dans l'ensemble du pays, en Métropole comme en Outre-mer, les Entreprises publiques locales se sont aussi ouvertes à d'autres champs. Répondant aux enjeux auxquels est confrontée notre société, elles sont intervenues entre autres dans la rénovation et la modernisation des équipements publics et privés, dans la production d'énergies renouvelables et dans le déploiement de solutions de mobilité douce. Les Epl ont aussi élaboré une nouvelle offre de services concernant la petite enfance, la dépendance ou l'alimentation.

Dans un monde en pleine mutation, les territoires sont ainsi contraints de s'adapter et les innovations émanent souvent de l'échelon local. Qu'il s'agisse des transformations économiques et sociales en cours ou des transitions générationnelles, environnementales et numériques, les Epl accompagnent les collectivités locales pour faire émerger et porter les projets. Transparentes et agiles, les Sem, les Spl et les SemOp apportent leurs savoir-faire en matière de conduite de projets et d'ingénierie territoriale. En complément de l'ensemble des missions auxquelles elle est assignée, l'économie mixte locale est aujourd'hui appelée à renforcer son action pour construire les territoires de demain, favoriser la mixité sociale et générationnelle et mettre en œuvre les transitions.

Remerciements

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales tient à remercier l'ensemble des présidents et des dirigeants d'Epl qui ont permis de mener à bien cette enquête.

1 376

entreprises
à forme
sociétaire

Les Entreprises publiques locales (Epl) sont des sociétés anonymes régies par le livre II du Code du commerce. Elles peuvent prendre la forme de Société d'économie mixte (Sem), de Société publique locale (Spl) ou de Société d'économie mixte à opération unique (SemOp).

Avec un chiffre d'affaires annuel médian avoisinant le million d'euros et un effectif médian de 4 salariés en équivalent temps plein, les Epl sont pour la majorité assimilables à des petites et moyennes entreprises (62 %). 31 % de ces sociétés ressemblent à des microentreprises et les 7 % restantes présentent les caractéristiques d'entreprises de taille intermédiaire.

exerçant des
missions d'intérêt
général dans
différents domaines
d'activité

Les Sem, les Spl et les SemOp sont des entreprises créées par les collectivités territoriales pour réaliser des opérations d'aménagement, de construction, pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial, ou pour toute autre activité d'intérêt général.

Les Epl exercent des activités plurielles ayant trait au service public, dans les branches suivantes : l'aménagement et l'immobilier d'entreprise, le tourisme, la culture et les loisirs, l'environnement et les réseaux, l'habitat, le développement économique, la mobilité et le stationnement, ainsi que l'action sociale et la santé.

dans lesquelles
les collectivités
territoriales
détiennent en moyenne

78 %
du capital

Au moins 50 % du capital social des Entreprises publiques locales est détenu par une ou plusieurs collectivités territoriales, ou moins de 50 % si ces autorités disposent d'un contrôle réel sur l'activité de l'entreprise (exercice de la présidence et détention d'une minorité de blocage *a minima*).

S'il existe différentes formes de coopération – public-privé et public-public – dans ces sociétés, les collectivités territoriales détiennent en moyenne 68 % du capital des 870 Sem existantes, 100 % du capital des 468 Spl en activité et 43 % du capital des 38 SemOp créées. Des acteurs privés et d'autres entités possèdent le capital restant.

Synthèse des résultats du baromètre

Les principaux enseignements

Après une pause consécutive au ralentissement de l'activité économique en 2020, les Entreprises publiques locales (Epl) sont entrées dans un nouveau cycle de croissance depuis 2021. Les Sociétés d'économie mixte (Sem), les Sociétés publiques locales (Spl) et les Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) s'adaptent aux instabilités plurielles – sanitaires, économiques et politiques – qui caractérisent la conjoncture, malgré des situations parfois différenciées selon les secteurs. Elles continuent de jouer leur rôle de catalyseur de développement des territoires au regard de leur contribution à la relance de l'activité et de leur poids dans les économies locales.

La résilience des Epl face aux contraintes sanitaires, économiques et politiques

Les Epl évoluent aujourd'hui dans un environnement économique marqué par de nombreuses aspérités désormais intériorisées. La crise sanitaire n'a pas fini de produire ses effets, tant les cahotements de l'épidémie entraînent la prononciation de mesures de restrictions sanitaires pénalisantes pour les entreprises par les différentes autorités dans le monde. La majorité des entreprises en France ont certes démarré un nouveau cycle de croissance, mais d'autres ont eu une activité contrainte en 2021, comme dans le tourisme d'hiver et dans l'événementiel. La conjoncture est aussi marquée par des tensions géopolitiques et par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, dont les répercussions économiques sont nombreuses. Le durcissement des conditions d'approvisionnement et l'augmentation significative du coût de l'énergie sont autant de paramètres qui handicapent les entreprises, auxquels s'ajoutent des contraintes induites par des politiques nationales sectorielles.

La confirmation de l'entrée dans un cycle de croissance pour l'économie mixte locale

En dépit des contraintes, l'année 2021 a été dans l'ensemble favorable à l'économie mixte locale, et l'année 2022 s'inscrit dans sa continuité. La majorité des plaies ont été pansées et l'activité est de retour. Atteignant un nouveau pic en termes de nombre, les 1 376 Entreprises publiques locales comptabilisées au 1^{er} juin 2022 ont produit un chiffre d'affaires estimé à 14,62 milliards d'euros en 2021. Il s'agit d'une progression de 2,8 % par rapport à l'exercice précédent, dans laquelle les sociétés intervenant dans les domaines de l'habitat, des réseaux et des services de l'énergie ont été parties prenantes. Employant près de 63 000 personnes sur l'ensemble du territoire, les Sem, les Spl et les SemOp devraient poursuivre cette dynamique en 2022, portées par un mouvement de rattrapage dans les secteurs de l'aménagement, du tourisme, de la culture et des loisirs. Elle pourrait même continuer en 2023 aux dires de leurs dirigeants, si la morosité économique ne gagne pas l'ensemble du pays.

De nouveaux leviers pour être au plus près des besoins des collectivités territoriales

La vitalité de l'économie mixte locale s'explique en partie en raison des choix stratégiques opérés par les collectivités territoriales et par les dirigeants des sociétés qui s'en réclament ces dernières années. La solidité financière des Epl, accentuée au gré d'augmentations de capital et d'incorporations de réserves, leur a permis d'être relativement préservées des incidences du ralentissement de l'activité économique, en sus d'un recours limité aux dispositifs de soutien institutionnels. La croissance semble aussi résulter de l'ouverture à de nouveaux champs de l'action publique territoriale. Les Entreprises publiques locales ont dépassé leurs fonctions historiques dans l'aménagement et le logement pour investir des domaines très divers, apportant une réponse globale aux problématiques des collectivités territoriales. Actrices majeures de la transition énergétique, elles participent aujourd'hui au développement des territoires de demain et à la construction d'une nouvelle offre de services aux populations – comme dans la petite enfance, l'alimentation ou la santé – mais aussi à la mise en œuvre des autres transitions.

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales



Nos 3 missions

Qui sommes-nous ?

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) est gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl (Sem, Spl, Semop, Spla) de toutes sensibilités politiques depuis 1956. Elle rassemble près de 1 400 Entreprises publiques locales en Métropole et dans les Outre-mer et leurs 11 000 élus présidents et administrateurs. À l'échelle européenne, la FedEpl est affiliée à SGI Europe, qui siège à Bruxelles et représente 32 000 entreprises à mission de services publics et d'intérêt général.

La Fédération a vocation à promouvoir un modèle unique d'économie mixte locale. Les Epl proposent une flexibilité et une réelle agilité aux élus locaux qui souhaitent développer leurs territoires avec des solutions innovantes. Les Epl sont des outils de gestion de service public à mission d'intérêt général qui s'adaptent complètement aux spécificités de chaque territoire.

Du tourisme à la petite enfance, en passant par le logement, l'aménagement et la transition énergétique, les équipes d'experts de la FedEpl accompagnent les entreprises et leurs dirigeants dans la professionnalisation de leurs activités quant aux enjeux auxquels ils font face au quotidien.

- Action politique
- Accompagnement des adhérents
- Action territoriale



■ Action politique

Permettre à toutes les Epl d'intervenir et de se développer dans les conditions les plus favorables

Forte de son réseau de 11 000 élus, présidents et administrateurs d'Epl, la FedEpl :

- pilote une action de veille prospective et stratégique afin d'anticiper et de construire l'avenir du mouvement Epl ;
- conduit une action politique pour garantir à ses adhérents le cadre législatif et réglementaire le plus favorable possible, tant au plan national qu'europpéen. Elle dialogue à cette fin en permanence avec les ministères, les administrations, les parlementaires, etc.

■ Dans le cadre des actions politiques engagées en 2021 dans le cadre du projet de loi 3DS, la FedEpl a pu constater une intégration dans la loi de nombreux sujets en faveur des Epl :

- La sécurisation partielle de la gouvernance des filiales par les élus ;
- La délimitation du périmètre de déport des élus dans les assemblées délibérantes des collectivités territoriales afin d'éviter les risques de conflits d'intérêts, bien qu'il soit nécessaire de continuer le travail de définition claire des situations ;
- La création des Spl universitaires.

Tous ces sujets ont été portés par nos élus, engagés pour valoriser et préserver le modèle Epl, et accompagnés par les équipes de la FedEpl.

■ La FedEpl est intervenue en 2021 devant le Conseil constitutionnel en soutien aux Spl Alter public et Territoire d'Innovation, dans le cadre de questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) formées à l'encontre de celles-ci au sujet d'opérations d'aménagement. Le Conseil constitutionnel a rejeté ces QPC et donné gain de cause aux Epl.

■ La FedEpl est intervenue dans le cadre de l'adoption de la loi Marseille du 9 mai 2019 qui tend à sécuriser l'actionnariat des Entreprises publiques locales, en particulier entre collectivités territoriales de niveaux différents.

■ En mars 2022, la FedEpl a fait parvenir une adresse à l'attention de tous les candidats à l'élection présidentielle qui les interpelle en 10 points sur les enjeux des politiques d'aménagement en France.

■ En juillet 2022, la FedEpl a envoyé une contribution à l'attention de la Mission flash sur la crise des urgences hospitalières afin de promouvoir le modèle des maisons de santé pluridisciplinaires construites et/ou gérées par des Epl comme une solution adaptée aux spécificités de chaque territoire.

■ La FedEpl a publié en 2019 le Livre blanc sur l'économie mixte locale qui dresse un état des lieux de l'économie mixte locale en France et formule une série de propositions visant à faire profiter les collectivités territoriales des atouts spécifiques aux Epl et à optimiser les interventions de ces dernières dans les territoires.

■ La FedEpl est l'un des piliers de l'élaboration des lois fondatrices des Epl. La loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 a créé la Société publique locale et installé dans la durée la Société publique d'aménagement (Spl) née en 2006. La loi du 1^{er} juillet 2014 complète la gamme Epl avec la Société d'économie mixte à opération unique (SemOp). Ces deux lois ont été approuvées par le Parlement à l'unanimité.



Accompagnement des adhérents

Préparer l'avenir et renforcer la performance des Epl dans l'ensemble de leurs activités

À l'écoute de ses adhérents, la FedEpl déploie des ressources et des actions adaptées à leur évolution pour les aider à gagner des parts de marché.

Spécialiste de l'économie mixte locale, la Fédération offre à ses adhérents une palette d'expertises et de temps forts destinée à consolider leur professionnalisme et à s'approprier le contexte comme les conditions de leur développement : accompagnement juridique, journées d'actualité, formations, analyse financière, préparation des DSP, création d'Epl, identification de nouveaux modèles, guides pratiques, appui au management.

Cette animation réseau au plus près des besoins et aspirations des Epl permet aux adhérents de mutualiser leurs expériences et savoir-faire.

En 2022, malgré le contexte encore marqué par la pandémie et l'explosion de la guerre en Ukraine, la FedEpl a organisé plus de 60 événements et commissions, notamment sur des problématiques fortes rencontrées par les Epl comme la hausse des prix des matières premières ou l'application de la loi 3DS dans le quotidien des Epl.

Elle a également produit une dizaine d'éditions dont l'Eplscope, le Panorama des Epl dans les massifs et dans les zones de montagne, le Panorama des Epl engagées dans la transition énergétique ou le Guide d'adaptation des CCAG aux Epl.

Notre école de management Epl Management a permis à près de 70 Epl de former leurs dirigeants sur les 3 cycles annuels proposés dont le Post Graduate de Management Stratégique qui a certifié une promo de 26 alumni.

Le Congrès de Toulouse, premier événement « non masqué » en présentiel depuis 2020, a permis à près de 1 500 congressistes et exposants du Salon des Epl de se retrouver en octobre 2021 sur le thème de la résilience.

Le Congrès de Tours d'octobre 2022 prévoit des échanges riches sur la thématique des transitions et sur le rôle des Epl en tant qu'outils facilitateurs et comme solutions agiles pour répondre aux besoins des territoires et des élus locaux.

Action territoriale

Promouvoir le modèle Epl auprès des collectivités locales et les accompagner dans le pilotage de leurs opérateurs et leurs choix de modes de gestion

La FedEpl œuvre à renforcer la connaissance des différentes composantes de la gamme Epl à l'intention des décideurs locaux et est aux côtés des collectivités intéressées par les Epl pour renforcer le pilotage de leurs opérateurs et les accompagner dans leurs réflexions. Ce dialogue avec les collectivités locales s'organise avec le soutien des 14 Fédérations régionales.

La Fédération est également présente au sein de multiples instances et organismes nationaux et européens dans lesquels elle relaie les préoccupations et les initiatives des Epl.

En 2022, la FedEpl a été à la rencontre des nouveaux élus municipaux, départementaux et régionaux dans leur appropriation de la gamme Epl. Ses équipes ont déjà rencontré plus de 300 nouveaux élus et dirigeants d'Entreprises publiques locales.

Elle accompagne également près de 50 projets de création de Sem, Spl et SemOp avec les équipes des exécutifs locaux.



Notre organisation

Le pilotage de la Fédération relève d'un conseil d'administration, composé principalement d'élus locaux issus des principales familles politiques, et de parlementaires. Grâce à une présidence tournante, ces familles se succèdent tous les trois ans aux commandes de la Fédération. Les représentants des Fédérations régionales, des directeurs d'Epl, ainsi que des partenaires et des actionnaires d'Epl enrichissent la composition du conseil d'administration.

Son président, Patrick Jarry, également maire de Nanterre, conseiller départemental des Hauts-de-Seine, président de la Société d'économie mixte de Nanterre (SEMNA) et de la Société publique locale de la ville de Nanterre (SPLNA), est à la tête de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales pour un mandat de trois ans et ce depuis octobre 2020.

L'équipe de la Fédération, constituée d'une quarantaine de collaborateurs, répond aux questions et attentes de tous les adhérents et sensibilise les futurs adhérents sur cette action.



Rejoindre la FedEpl, c'est :

1

Participer activement au dialogue permanent

avec les pouvoirs publics au plan local, national et européen en faveur de la cause des Epl.

2

Bénéficier d'une expertise reconnue

et d'un accès privilégié à des ressources exclusives spécialisées (juridique, RH, gouvernance, création d'Epl, etc.).

3

Intégrer un réseau

pour échanger sur ses bonnes pratiques et rencontrer ses pairs lors de temps forts organisés tout au long de l'année.

La FedEpl maîtrise les spécificités de l'économie mixte locale et vous guide en toute impartialité. Profitez de l'expertise de la Fédération, gagnez en temps et en performance au service de vos projets.

Pourquoi adhérer ?



Pour garantir la pérennité de la solution Epl pour vos territoires

En devenant président ou dirigeant d'une Epl, vous êtes également un ambassadeur des valeurs de ce modèle d'entreprise, porteur de modernité, de transparence et de performance. L'Eplscope montre l'essor, l'engagement et la réussite que représentent les Epl dans l'économie mixte locale française.

Adhérer à la Fédération, c'est donc soutenir le mouvement qui promeut un modèle de développement des territoires via des modes de gestion vertueux et efficaces, et contribuer à la mobilisation quotidienne pour consolider et dessiner l'avenir de la gamme Epl.



Pour répondre aux défis du quotidien et préparer l'avenir

La Fédération, à votre écoute au quotidien, propose une large gamme de services qui vous permettent de répondre aux problématiques rencontrées au quotidien. Vous avez ainsi accès à :

- Des journées/séminaires d'appropriation de la gamme Epl.
- Des clubs métiers pour que vos équipes puissent être à la pointe de la veille sur leurs secteurs (club des juristes, club des DAF, clubs des dirigeants, club DSP, etc.).
- Des commissions par secteur qui dressent un point global sur les enjeux rencontrés, les sujets à porter et les problématiques à aborder.



Pour participer à une vie de réseau très active

En rejoignant la Fédération, vous accédez aux retours d'expériences des 1 376 Epl françaises à travers de nombreux formats de rencontres et d'échanges :

- Le Congrès national annuel réunissant sur deux jours près de 1 500 personnes pour mettre en évidence l'adaptabilité, la résilience et la capacité d'innovation des Epl, pour cerner les enjeux actuels et futurs du développement local, ainsi que pour interroger les Epl sur leurs pratiques et réfléchir à leur positionnement.
- La Rencontre nationale organisée à Paris en juillet à l'occasion de l'Assemblée générale du mouvement pour débattre des positions politiques que la Fédération doit porter.
- Les assemblées générales et rencontres en région à travers le réseau des 14 Fédérations régionales en Métropole et en Outre-mer.
- La soixantaine d'événements organisés toute l'année – rencontres, clubs, commissions, webinaires – pour se tenir informé des actualités de votre secteur ou des fonctions transverses.
- La Conférence des Epl d'Outre-mer organisée tous les deux ans dans et pour les territoires ultra-marins.
- Les journées Epl Collectivités qui abordent chacune un thème transversal : la transition énergétique, les services à la personne, ou encore la redynamisation des centres-bourgs.



Pour bénéficier de formations exclusives adaptées aux présidents et dirigeants d'Epl

La FedEpl accompagne ses adhérents pour les aider à toujours mieux maîtriser leurs missions et leurs responsabilités, et à améliorer la performance de leur entreprise. Que ce soit en droit des sociétés, sur les enjeux financiers, sur la gouvernance, sur le management, la FedEpl propose de multiples journées et programmes de formation :

- Le programme Epl Gouvernance dédié aux présidents et administrateurs d'Epl, dont les sessions de formation sont construites au plus près de vos besoins sur la base de 3 modules : Prendre en main une Epl / Les clés de la présidence d'Epl / Optimiser la gouvernance de son Epl.
- Epl Management, l'école de management de la FedEpl destinée aux dirigeants d'Epl, conçoit en partenariat avec HEC Paris des programmes qui répondent aux problématiques métiers d'actualité. Le cycle Post Graduate, qui se déroule sur six mois, à raison de trois jours par mois, aborde tous les enjeux managériaux qu'un dirigeant ou un manager d'Epl peut rencontrer. D'autres formations courtes thématiques, la Corpo et le Cercle des dirigeants, permettent quant à elles d'aborder des enjeux plus spécifiques.
- Les formations en partenariat avec la SCET qui adressent des thématiques métiers pour répondre à toutes les attentes des équipes des Epl : logement, habitat, aménagement, marchés publics, performance des collaborateurs.



Pour être en veille continue sur tout l'écosystème de l'économie mixte locale

Être informé des dernières actualités juridiques, des évolutions de son secteur, des enjeux liés à l'actualité législative et réglementaire, des réussites et expériences des Epl du réseau, la FedEpl couvre tous ces sujets avec ses nombreux supports d'information :

- Les journées Epl expertise abordent des sujets d'actualité identifiés comme à forts enjeux pour les Epl, tels que les lois de finance, la RGPD, la réforme des marchés publics.
- Le site internet lesepl.fr traite des actualités du monde des Epl et chaque semaine est diffusée une Newsletter réservée aux adhérents.
- Tous les ans, la FedEpl produit une douzaine de guides, observatoires ou notes pour venir enrichir la connaissance de nos Epl. L'ensemble de ces ouvrages sont en accès libre pour les adhérents.
- Des dossiers en ligne valorisent les initiatives locales d'Epl.



Nous contacter

Que vous soyez président(e) ou dirigeant(e) d'Epl, nos équipes seront heureuses de répondre à vos questions. N'hésitez pas à les contacter.

contact@lesepl.fr

Tél. 01 53 32 22 00

Méthodologie

L'observatoire de la FedEpl, l'Eplscope, est une étude dont la finalité est de mesurer les tendances du mouvement des Entreprises publiques locales. Les données présentées dans ce cadre ont été recueillies selon le même protocole méthodologique que les années précédentes et sont issues de la combinaison de différentes sources.

La FedEpl a mené un travail de recensement d'informations pour l'ensemble des Epl (informations statutaires, chiffres clés, actionnariat). Il a été complété par un sondage réalisé du 16 mai au 15 juillet 2022 par questionnaire auto-administré en ligne et par téléphone auprès d'un échantillon de 343 dirigeants d'Entreprises publiques locales, représentatif de l'ensemble des Epl, portant sur la perception de leur environnement socio-économique. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode aléatoire. Les données ont ensuite été redressées selon la taille, la forme juridique, le secteur d'activité principal et la région d'implantation de la structure.

Afin d'assurer une analyse rigoureuse du mouvement et de rendre la démarche la plus exhaustive possible, un travail de recherche d'informations a été mené de manière simultanée pour combler les carences en données sur les sociétés qui n'auraient pas répondu au sondage.

Retrouvez les données détaillées dans **epl data** sur **lesepl.fr**



Fédération des élus des Entreprises publiques locales
14 rue de la Tombe-Issoire - 75014 Paris
Tél. : 01 53 32 22 00 - Fax : 01 53 32 22 22
contact@lesepl.fr

lesepl.fr



Fédération des élus
des Entreprises publiques locales

